

- Veuillez à fermer à cle les portes lorsqu'e vous sortez et ne faire rentrer que des personnes de confiance, vous seriez responsables de vos invités.
 - Nous tenons à notre maison, il est normal que vous sachiez la respecter et l'entretenir.
 - Vous pouvez inviter des amis mais modérément sans transformer ce lieu en dortoir.
 - Musiques et fêtes sont autorisées, mais pas tout le temps ni lorsqu'un d'entre vous désire du calme et/ou travailler.
 - Veillez à faire la lumière en sortant d'une pièce, balisser le chauffage d'une pièce non occupée lorsque vous laissez à l'appreciation de chacun dans la limite des 20°.
 - Circuler l'air et éviter l'humidité.
 - Fermer portes et fenêtres ainsi que les volets la nuit en hiver, arrêter les pièces afin de faire éteindre la lumière en sortant d'une pièce, baliser le chauffage d'une pièce non occupée lorsque vous laissez à l'appreciation de chacun dans la limite des 20°.
- Règles de vie :**

- Répondre des dégradations et des pertes qui surviennent durant la durée du bail.
 - Occupier seul(s) et à ne pas céder, ni sous-louer les locaux loués,
- Le locataire s'oblige à :

Obligations du locataire :

- Remettre gratuitement une quittance au locataire qui en fera la demande.
 - Délivrer au locataire le logement en bon état d'usage,
- Le bailleur s'oblige à :

Obligations du bailleur :

Défaut d'assurance : à défaut d'assurance des risques locatifs par le locataire, il est prévu que le bail soit résilié de plein droit.

Le congé par le bailleur :
Le congé sera donné par courrier recommandé avec demande d'avvis de réception trois mois avant la fin du contrat.

Cette règle légale est impérative. Le locataire a donc l'obligation de payer les loyers et charges pendant le délai de préavis et il ne peut pas compenser le ou les derniers mois de loyers et charges avec le montant du dépôt de garantie.
Le locataire doit paier les loyers et charges jusqu'à la relocation.

Le détail de préavis met fin à l'obligation de paiement du locataire sortant : dans cette hypothèse, le locataire doit rester dans même si le propriétaire accepte les clés. Seule la relocation du logement pendant le ce, même s'il quitte les lieux prematurely. Cela signifie que durant le délai de préavis, les loyers et charges le locataire donne congé, il est redébâcle des charges pendant tout le délai de préavis et sortant paie les loyers et charges jusqu'à la relocation.

Le paiement des loyers et charges pendant le délai de préavis :

Le délai de préavis est d'un mois. Ce délai court à compter du jour de la réception de la lettre recommandée, il est calculé de date à date.

La durée du délai de préavis**Préavis :**